

NOTE D'INFORMATION AUX ETABLISSEMENTS DE SANTE

Délestage électrique pendant l'hiver 2022/2023

A l'approche de l'hiver 2022/2023, la France fait face à une situation exceptionnelle vis-à-vis de sa capacité de production électrique. Celle-ci est en effet limitée par une indisponibilité importante du parc électronucléaire couplée à une réduction de la capacité de production des centrales au gaz en raison du conflit en Ukraine.

Afin d'assurer un équilibre entre la capacité de production et la consommation nationale, il pourra être mis en œuvre des opérations de délestage. Ce mécanisme vise à protéger le réseau électrique d'un effondrement total qui verra tous les consommateurs privés d'électricité. Il consiste en la mise en place de coupures localisées tournantes de deux heures maximum sur un même territoire. Ces coupures peuvent être anticipées de façon fiable jusqu'à trois jours à l'avance, notamment en fonction des comportements de consommation et des conditions météorologiques.

Certains usagers dont l'interruption de l'alimentation met immédiatement la vie de personnes en danger ou qui sont nécessaire à la continuité de la nation peuvent être protégés contre le délestage. Ils doivent répondre aux critères de l'article 2 de l'arrêté du 5 juillet 1990 fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques. L'inscription sur cette liste d'usagers prioritaires se fait par le préfet dans la limite de l'enveloppe de puissance disponible (38% de la capacité du département).

En cas de mesure de délestage, la mise en œuvre du dispositif suivra les grandes étapes suivantes.

- **J-3/4** : annonce par voie de presse et via [EcoWatt](#) de tensions sur l'approvisionnement en électricité ;
- **J-2** : confirmation d'un risque de délestage avéré ;
- **J-1**
 - **17h** : Identification des départements concernés disponible sur [EcoWatt](#) ;
 - **21h30** : Mise à jour des territoires concernés ;
- **J0**
 - **6h** : dernier ajustement du plan de délestage ;
 - **8h-13h** : plage horaire de coupure possible ;
 - **Début d'après-midi** : annonce par [RTE](#) d'un délestage le soir si nécessaire ;
 - **18h-20h** : plage horaire de coupure possible.

Vous trouverez en annexe les différentes recommandations à mettre en œuvre en fonction de la chronologie de l'évènement.

ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS GENERALES

Dès à présent

La mise en place d'une manœuvre de délestage fera l'objet d'une communication grand public dans les médias, renforcée de messages spécifiques par l'Agence pour prévenir du risque. Afin de disposer de l'alerte la plus précoce possible, il est recommandé de s'inscrire à l'alerte vigilance coupure via <https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure/> ou en téléchargeant l'application EcoWatt. Vous recevrez ainsi un SMS ou une notification sur votre téléphone dès J-3 en cas de prévision de tension.

A compter de 17h la veille du délestage, vous pourrez vérifier si votre adresse est concernée par une coupure et à quel horaire sur le site <https://coupures-temporaires.enedis.fr/>

Il est recommandé de sensibiliser vos patients dont la prise en charge dépend de dispositifs électriques sur le risque de délestage et sur les dispositifs d'informations mis en place. Il est notamment nécessaire d'évaluer l'impact potentiel sur la prise en charge à domicile des deux heures d'interruption.

Il est recommandé de s'assurer que vos patients pouvant relever du dispositif Patient à haut risque vital (PHRV) y sont bien inscrits. Retrouver les informations sur les patients éligibles et le mode d'inscription sur le site de l'ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/patient-haut-risque-vital-demarches-suivre-pour-etre-informe-en-cas-de-coupure-electrique-0>

Les préconisations d'anticipation sont d'autant plus importantes pour les établissements qui n'ont pu être retenus sur la liste des usagers prioritaires

Anticipation :

- Disposer de moyens d'éclairage de secours (bâtons lumineux/lampe de poche et piles) en nombre suffisant
- Vérifier, le cas échéant, le fonctionnement des installations électriques de secours (démarrage et automate) (et le cas échéant le volume de carburant nécessaire à leur fonctionnement)
- Assurer la maintenance préventive des groupes électrogènes et onduleurs
- Anticiper le sujet de l'accessibilité des bâtiments même en cas de coupure de courant (et les moyens à mettre en place)
- Identifier les usagers particulièrement vulnérables en cas de délestage, c'est-à-dire pour lesquels la continuité électrique est nécessaire à la continuité des soins (par exemple : prise en charge de la BPCO, prise en charge de la fin de vie, ou la prise en charge nécessite : assistance respiratoire, pompes à morphine, seringues électriques, matelas anti-escarres, etc.).
- Recommandations matelas anti-escarres : en cas de coupure électrique, il est recommandé l'utilisation de matelas alternant bloqué en position gonflée, ou de matelas à mémoire de forme de classe 2 ou 3
- Par exemple, identifier les ressources disponibles pour un transfert de personnes particulièrement vulnérables en cas de coupures électriques, dans une logique de proximité ou de mutualisation au sein d'un organisme gestionnaire (personnes âgées, handicapées, etc).

À J-3

Patients

- Sensibiliser patients et usagers au risque de délestage
- Anticiper les besoins de reports de consultations (notamment en cas de problème de transport)

Personnels

- Adapter les plannings pour favoriser l'emploi des personnels à proximité et/ou véhiculés (si pb de transport) et pour tenir compte de la possible fermeture temporaire d'une école.
- Anticiper la constitution de la cellule de crise de l'établissement, en identifiant notamment les personnes devant y participer

Bâtiment

- S'assurer du bon fonctionnement des installations électriques de secours ;

- S'assurer du bon fonctionnement des blocs autonomes d'éclairage de secours (BAES) ;
- S'assurer de l'accessibilité des bâtiments en cas de coupure de courant ;
- S'assurer du fonctionnement des dispositifs de conservation en froid positif (vérification de la température de conservation des médicaments) ;
- Anticiper la perturbation des services de restauration (prévoir des repas froids si besoin)

À J-1

- Confirmer si l'établissement sera concerné par le délestage

Patients

- Anticiper les besoins de reports de consultation ;
- Déprogrammer toutes les activités chirurgicales ;
- S'assurer que les batteries des appareils de soins (et de l'ensemble des équipements fonctionnant sur batteries) sont chargées ;
- Préparer la distribution des médicaments à l'avance (piluliers...) ou la reporter, surtout s'il existe un automate de production ;
- Disposer des dossiers d'urgence en version papier pour les patients le nécessitant

Personnels

- Alerter les personnels
- Anticiper la perturbation des services de restauration (prévoir des repas froids si besoin) ;
- Confirmer auprès des structures de HAD partenaires les besoins éventuels d'admission ;
- Identifier les procédures qu'il est nécessaire de disposer en version papier ;
- Informer les proches de la possible perturbation des lignes téléphoniques ;
- Décaler les horaires de relève pour anticiper les problèmes de transports en commun et de circulation

À J-0

Avant le délestage

- Informer les patients et usagers en amont du délestage
- Faire une sauvegarde et mettre à l'arrêt les systèmes informatiques avant le début du délestage
- Allumer, en prévention votre groupe électrogène 20 minutes avant le délestage

Pendant le délestage

Prise en charge des patients

- Renforcer les tours auprès des patients
- Maintenir les dispositifs de conservation en froid positif fermés le temps de la coupure (qualité des médicaments)
- Sécuriser les médicaments sous clé (alternative au dispositif électronique)
- Privilégier le recours au 112 pour joindre le SAMU
- Assurer le suivi de la température au sein de la structure, en chambre principalement (voir si couvertures supplémentaires nécessaires)

Bâtiment

- Garantir l'accessibilité des bâtiments en cas de coupure de courant
- Vérifier régulièrement l'accès internet/téléphone pendant la durée de la coupure
- Renforcer la veille sécurité incendie
- Renforcer les agents de prévention et de sûreté
- Assurer le suivi de la température au sein du bâtiment

Après le délestage

- Informer les patients
- S'assurer de l'absence d'impact pour les patients
- S'assurer de la bonne reprise des équipements (dispositifs médicaux, SI...)
- Prévenir l'ARS en cas de toute difficulté de reprise

ANNEXE 2 : RECOMMANDATIONS DE GESTION DES MEDICAMENTS THERMOSENSIBLES

De manière générale, afin de pallier toute panne électrique, il est préférable de se procurer un groupe électrogène.

Gestion des médicaments thermosensibles :

La température d'un réfrigérateur ou d'une enceinte réfrigérée ne diminue pas brutalement lors de l'arrêt de fonctionnement de celui(elle)-ci. La température de conservation est susceptible de rester stable durant l'intervalle de 2 heures si la porte reste fermée.

Il est rappelé que :

- Les médicaments thermolabiles doivent être conservés à une température comprise entre +2 et +8°C dans une enceinte réfrigérée qualifiée (cartographies de température pour s'assurer de l'homogénéité de la température à vide et en charge, évaluation de l'inertie thermique de l'enceinte réfrigérée lors des coupures de courant sur une période définie (cas worst case)) ;
- L'enceinte réfrigérée doit être réservée à la détention exclusive des médicaments thermosensibles.

Il convient donc :

- De se munir d'une sonde de température avec affichage extérieure. Idéalement cette sonde doit permettre d'indiquer les minimums et maximums atteints ;
- De réaliser un suivi régulier de la température qui devra être renforcé pendant la période de délestage ;
- De ne pas surcharger l'enceinte réfrigérée et d'y disposer les médicaments de la manière la plus harmonieuse possible sans stockage dans les portes ;
- Juste avant la coupure, de rajouter des plaques eutectiques préalablement congelés ou packs de glace dans l'enceinte réfrigérée tout en évitant un contact direct avec les boîtes de médicaments pour éviter leur congélation ;
- **D'éviter toute ouverture de la porte durant la période de délestage.**

Il faut donc se préparer la veille du jour de délestage en annulant les éventuels rendez-vous de vaccination.

Le jour-même, il faut reporter les délivrances de médicaments thermosensibles durant les 2 heures de coupure de courant.

À la fin de la période de délestage, vérifier la bonne reprise du fonctionnement du réfrigérateur ou de l'enceinte réfrigérée en suivant la température après vérification également du fonctionnement de sonde.

Il est recommandé de définir une conduite à tenir en cas de constat d'excursion de température en dehors de la fourchette +2°C à +8°C et de prévoir de contacter si nécessaire les exploitants ou titulaires d'AMM des spécialités pharmaceutiques stockées afin de convenir de la marche à suivre.

Concernant la conservation des médicaments thermosensibles, vous pouvez consulter les liens suivants :

https://pharmacie.hug.ch/infomedic/utilismedic/frigo_contenu.pdf

https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/oph_standards/docs/reference/vaccine%20storage_handling_guidelines_fr.pdf

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-278-06W.pdf>

https://www.adiph.org/rechercher?seb_content_tags=100

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1EXLPUCjJyy2QAKuCijYK2i7coxX7RN6OXTsXE2PrTAQ/edit#gid=0>

Recommandations de gestion des produits de santé soumis à la chaîne du froid entre +2°C ET +8°C à l'officine :

<https://www.cespharm.fr/prevention-sante/catalogue/Chaine-du-froid-Gestion-a-l-officine-Recommandations-ONP>

Matériel informatique

Il vous est conseillé de :

- Réaliser une sauvegarde des données la veille ;
- Éteindre tous les ordinateurs avant la coupure électrique.

Dispensation des médicaments et autres missions

Il est préférable de reporter au maximum les actes et missions pharmaceutiques pouvant l'être, notamment en :

- Apposant une affiche indiquant aux patients que la pharmacie fera l'objet d'un délestage électrique le lendemain ;
- Décalant les rendez-vous pris et qui auront lieu durant l'intervalle de 2 heures de la coupure électrique (dépistage, vaccination, etc.).

Automates

Afin de pouvoir continuer l'activité de dispensation, si elle ne peut pas être reportée, durant la coupure électrique, il convient de :

- Se munir de tout équipement lumineux indépendant du réseau électrique (lampes torches, etc.) ;
- Se rapprocher du fabricant de l'automate de stockage pour en connaître l'utilisation en mode dégradé.

Pour les automates de préparation des doses à administrer (PDA) : décaler la préparation des traitements la veille du délestage si possible. Cela est également valable pour la PDA non automatisée.

Il vous est enfin conseillé de rédiger des **procédures de fonctionnement dégradé** de votre officine en cas de délestage électrique, procédures à diffuser à l'ensemble de votre personnel.